



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sapeurs-pompiers

Question écrite n° 106643

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les comportements violents et parfaitement inadmissibles qui peuvent parfois se produire à l'égard des sapeurs-pompiers dans le cadre de leurs interventions. De tels agissements sont d'autant plus intolérables qu'il est constant que les sapeurs-pompiers, outre leurs missions d'assistance et de secours à personnes en danger, oeuvrent de manière très concrète en faveur de la citoyenneté au sein des établissements scolaires et au sein de nombreuses associations. A titre d'exemple, lors du dernier Mondial de football, on a pu mesurer le rôle essentiel et la disponibilité de ces corps de secours pour l'organisation des grandes manifestations et la sécurité des plus jeunes lors des grands rassemblements. De plus, les sapeurs-pompiers ne sont pas obligatoirement formés pour se défendre face à ce type de violences verbales ou physiques. Il lui demande que les mesures les plus rigoureuses soient mises en application pour sévir contre ces actes répréhensibles, et permettre aux sapeurs-pompiers d'accomplir leur mission de secours dans le respect de la citoyenneté.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106643

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10518